



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 42-CC/2017/CCDS

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS DE GUYANE POUR LE FINANCEMENT DE LEUR PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE France DE FOOTBALL DES SAPEURS POMPIERS QUI SE DEROULERA DU 1^{ER} AU 3 JUIN 2017

Séance du 18 juillet 2017

Date de convocation : 13 juillet 2017- **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-sept et le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, Deuxième Vice-Président

Conseillers communautaires présents :

Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Stéphane ANTOINETTE
Emilie VENTURA-CLET à Sylvio BOCAGE
Daniel MANGAL à Edgard CHOCHO

Absent excusé :

François RINGUET

Absents non excusés :

Denis BURLLOT, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Delphine DARRIGADE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRRE-MARIE, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Gilles DUFAIL**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Par tirage au sort effectué à Evreux en 2006, L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Guyane a participé cette année au championnat de France de Football des Sapeurs-Pompiers qui s'est déroulé du 1^{er} au 03 Juin 2017.

Pour faire face aux différentes dépenses liées au déplacement de la délégation, un budget de **37 100€** a été nécessaire.

BUDGET PREVISIONNEL		
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE Du 01^{er} au 03 juin 2017 à MEAUX		
DEPENSES		MONTANT
Transport aérien	625x30	18750,00 €
Location de voiture	1000x3	3000,00 €
Prise en charge du 01 au 03/06/2017	185x30	5550,00 €
Jours supplémentaires du 30/05 au 01/06/2017		5050,00 €
Jours supplémentaires du 04 au 07/06/2017		2250,00€
Equipements		2000,00€
Divers		500,00 €
Coût total du projet		37100,00 €

L'union Départementale a donc sollicité la CCDS pour une aide financière d'un montant de 3 125€.

Après étude de la demande, la Commission mixte du 18 Mai 2017 a émis un avis favorable pour une participation financière de la CCDS à hauteur de **3 000€ (trois mille euros)**

Je vous demande donc de délibérer comme suit :

PROPOSITION

ACCORDER une subvention d'un montant de **3 000€ (trois mille euros)** à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Guyane pour permettre à l'association de faire face aux dépenses liées à la participation de l'équipe au championnat de football des Sapeurs-Pompiers à MEAUX.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu l'avis favorable de la Commission mixte du 18 mai 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 04 Juillet 2017 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

DECIDE :

Article 1^{er} : **DE DONNER ACTE** de son rapport à Monsieur Le Président.



Article 2 :

ACCORDER une subvention d'un montant de **3 000€ (trois mille euros)** à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Guyane pour permettre à l'association de faire face aux dépenses liées à la participation de l'équipe au championnat de football des Sapeurs-Pompiers à MEAUX.

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 35
-Quorum : 18
-Nombre de conseillers présents : 08
-Nombre de procurations : 03
-Nombre de votants : 11
-Pour : 11 (dont 03 procurations)
-Contre : 00
-Abstention(s) : 00



Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 18 juillet 2017

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET

